

# VILLE D'EQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE

DÉPARTEMENT de la MANCHE

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

### CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 12 FEVRIER 2008

L'an deux mille huit, le douze du mois de février à quatorze heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

#### ÉTAIENT PRESENTS :

Mr CAUVIN, Président,

Mr LEHÉRISSIER, Mr BIHET, Mr CHENINA, Mme HÉLIE, Mr POUTAS, Mr LELOY, Mme LAUNOY, Mr KRAWCZYK, Mr MAHAUD, Adjoints,

Mr BAUDRY, Mme BRISSET, Mme BRITEL, Mme LECRES, Mr BOURDON, Mme GODEFROY, Mr KERLEAU, Mr ROUXEL, Mme BAUDIN, Mme LEMARINEL Mr DORANGE, Mme JACQUETTE, Mme TUR ROIG, Mme PRIGENT, Mme SAMSON, Mr HELIE.

#### ABSENTS EXCUSES :

Mr BOSQUET,                                   ⇒ a donné pouvoir à Anne-Marie TUR ROIG  
Mme GUILLOT  
Mme BILLIARD  
Mr DECELLE  
Mr AUVRAY  
Mr JEAN  
Mme FRIGOUT

---

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Annick GODEFROY est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

---

Après avoir adopté le compte rendu de la réunion du 18 décembre 2007, le Conseil Municipal est passé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

## **1 – RAPPORT DE DECISIONS PRISES EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté le compte rendu des décisions prises en application de la délégation de pouvoirs votée par le Conseil Municipal conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **2 – REFORME DES PERMIS DE CONSTRUIRE – INSTITUTION D'UN PERMIS DE DEMOLIR OBLIGATOIRE**

La réforme du permis de construire et des autorisations d'urbanisme a pour objectif de simplifier les formalités exigées des constructeurs, particuliers ou professionnels. Il s'en suit que le champ territorial d'application du permis de démolir est modifié. Il n'est plus obligatoire que dans le champ de visibilité des monuments historiques et sur des constructions inscrites au titre des monuments historiques ou adossées à un immeuble classé à ce même titre.

La réforme offre aux communes la possibilité d'instituer le permis de démolir par délibération du Conseil Municipal sur tout ou partie du territoire de la commune. Cette décision permet ainsi au maire d'assurer un contrôle des projets de démolitions non liées à des constructions nouvelles ou à des aménagements et donc de refuser ou d'accorder un permis de démolir.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a institué le permis de démolir sur l'ensemble du territoire.

## **3 – LOCAUX RUE JULES FERRY – PERMIS D'AMENAGER - INFORMATION**

Le périscolaire de l'école Jules Ferry accueille une trentaine d'enfants dans deux bâtiments différents, ce qui n'est pas sans poser des problèmes dans la répartition des moyens humains et matériels.

Il a donc été décidé de réhabiliter le bâtiment des deux anciens logements, en réalisant leur refonte en locaux périscolaires sur un R + 1 pour une opération évaluée à 115.000 € HT.

## **4 – BRASSERIE / SNACK DE LA SALINE – EXTENSION – AUTORISATION DE DEPOT DU PERMIS DE CONSTRUIRE**

Le permis de construire de la brasserie a été déposé pour une surface de 78 m<sup>2</sup>. Les travaux se sont achevés fin juin 2007, permettant à l'exploitante de commencer la saison touristique dès le début juillet.

Cette dernière met aujourd'hui en évidence un stockage exigu et insuffisant. Il est donc proposé de créer une extension d'une surface maximum de 20 m<sup>2</sup> pour répondre à son attente. L'extension prévue sera intégrée au site et les matériaux utilisés seront de nature à s'intégrer le mieux possible à ceux utilisés pour la brasserie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à déposer un permis de construire modificatif.

## **5 – MARCHÉ DE SERVICE RELATIF A LA CONFECTION ET LA LIVRAISON DE REPAS A DESTINATION DU RESTAURANT SCOLAIRE – APPEL D'OFFRES OUVERT – AUTORISATION LANCEMENT PROCEDURE**

L'actuel marché pour la confection et la livraison de repas à destination des restaurants scolaires François Mitterrand et Jean Goubert arrive à échéance le 4 juillet 2008. Il est donc nécessaire de procéder à une nouvelle consultation. L'objectif est de faire appel à une société de restauration collective pour se faire livrer en liaison froide, des repas complets à partir d'une cuisine centrale extérieure.

Les besoins sont évalués entre 43.000 et 50.000 repas par an à raison de 4 jours par semaine y compris les éventuels mercredis d'école. Il est donc proposé de relancer ce marché de service estimé à 360.000 € TTC sur trois ans en procédure d'appel d'offres ouvert.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à lancer ledit marché en procédure d'appel d'offres ouvert et à signer ce marché après avis de la commission d'appel d'offres.

#### **6 – PROGRAMMATION 2008 – DEMANDE DE FINANCEMENTS DANS LE CADRE DE LA DGE**

La commune envisage la mise en œuvre de plusieurs chantiers susceptibles de recevoir des financements de la part de divers partenaires financiers (Centre tennistique, Gymnase Jean Jaurès, divers établissements scolaires,...).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à déposer les dossiers auprès des partenaires financiers dont la DGE.

#### **7 – PERSONNEL – TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATION - AUTORISATION**

La réorganisation des tâches au centre aquatique a conduit à la modification de la durée du travail d'un adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, portant celle-ci de 20 à 28 heures hebdomadaires.

Par ailleurs, dans la perspective de l'application du tableau d'avancement 2008, de nouveaux postes doivent figurer au tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté la modification du tableau des effectifs et a modifié la durée du temps de travail de l'agent du centre aquatique.

#### **8 – CENTRE DE LOISIRS ET DE VACANCES D'IMBRANVILLE – JUILLET 2008 - TARIFS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a donné son accord sur les tarifs proposés pour le séjour d'été 2008, pour l'établissement d'une convention avec les organismes payeurs et a autorisé Monsieur le Maire, ou son adjoint, à procéder à la signature des dites conventions.

#### **9 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – ANNEE 2008**

Au terme de ces sept années de mandat, tous les investissements prévus ont été réalisés et financés.

La ville aura à faire face à des pertes conséquentes des recettes de fonctionnement (notamment CAF et Etat) et il importe donc de rester vigilant sur les dépenses de fonctionnement des services (dont les dépenses énergétiques), la masse salariale et les subventions aux associations.

Des opérations foncières, de remise aux normes de bâtiments ou de construction de bâtiments sont actuellement en cours d'étude et de préparation. Il appartiendra à la nouvelle équipe municipale d'opérer des choix notamment en fonction des aides extérieures (Contrat d'agglomération Région-Etat et contrat de territoire Conseil Général)

Pour l'avenir, la ville attend un positionnement clair et favorable sur la pérennisation des aides financières, tant au niveau du Conseil Général que de la Communauté de Communes de la Hague via le reversement d'une partie du FDTP.

Ceci exposé, le Conseil Municipal adopte l'orientation du Maire d'une stabilité fiscale pour 2008.